

Culture

Qui pour exploiter le Cirque royal ?

En juin dernier, le collège a résilié le bail commercial qui le liait à l'ASBL Le Botanique pour l'exploitation du Cirque royal, avec effet au 30 juin 2017. La Ville lance donc à présent un appel à concurrence afin de désigner un nouvel opérateur. La concession de services proposée porte sur une durée de 27 ans. Les candidats sont invités à se manifester d'ici le 29 août. Important propriétaire de lieux culturels sur son territoire, la Ville désire ainsi voir le projet du Cirque royal renforcé pour Bruxelles et son rayonnement local, national et international. **A. F.**